

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Basse-Wez

N° : 145

Boîte :

Code postal : 4020

Commune : Liège-4020

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail : n.arrache@ISOSL.BE

Numéro d'entreprise

0250.610.881

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

15-06-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 28-06-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.5, C-app 6.4.1, C-app 6.4.2, C-app 6.5.1, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.14, C-app 6.15, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 9, C-app 11, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DENIS André

avenue Monbijou 99
4960 Malmedy
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-23

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

NEUPREZ Audrey

boulevard Piercot 52/11
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-23

Fin de mandat : 2025-06-30

Vice-président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LAVERDEUR Christian

chaussée Brunehaut 498
4040 Herstal
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-09-03

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

FIRKET Cécile

Boulevard d'Avroy 73/0081
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-16

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

JANS Dominique

rue Jules Cralle 81
4030 Grivegnée (Liège)
BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

FRAIPONT Elisabeth

quai du Roi Albert 93
4020 Liège-4020
BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

DREZE Fabrice

rue Gaillard Cheval 49
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2018-06-27

Fin de mandat : 2022-06-16

Administrateur

MEROLA Fabrice

sur les Thiers 208
4040 Herstal
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-09-03

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

CHAMAS Fouad

rue de Beyne 325
4020 Liège-4020
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-09-03

Fin de mandat : 2022-11-29

Administrateur

MOHAMED Geneviève

rue des Sorbiers 38

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

KRETTELS Guy

rue Julien Lahaut 11

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

ETIENNE Julien

Rue de Campine 352

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

PETERS Julien

rue Lambert 17/11

4432 Alleur

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-09-03

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

YERNA Maggy

rue Saint-Laurent 358

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Président du Conseil d'Administration

OMARY MWAYUMA Marie-Jeanne

rue du Gai Logis 8

4030 Grivegnée (Liège)

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-03-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GROOTEN Martine

rue des Eglantines 31

4020 Liège-4020

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-10-28

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BOUGNOUCH Mohammed

rue Fond Pirette 115

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

KOCYIGIT Omer

Rue Joseph Truffaut 29

4020 Liège-4020

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-29

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

STASSART Pierre

quai de la Boverie 7/41

4020 Liège-4020

BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

LEONARD Roland

allée des Abbesses 34

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-23

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BONHOMME Vincent

boulevard d'Avroy 47/3C

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-01-22

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

3R, LEBOUTTE & CO (B00313) (B00313)

0460983491

boulevard Emile de Laveleye 203

4020 Liège-4020

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-07-01

Fin de mandat : 2025-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

REUCHAMPS Hélène (A02302)

Réviseur d'entreprise

Boulevard Emile de Laveleye 203

4020 Liège-4020

BELGIQUE

RATY Stéphane (A02574)

Réviseur d'entreprise

Boulevard Emile de Laveleye 203

4020 Liège-4020

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>718.753</u>	<u>1.080.050</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>261.747.918</u>	<u>271.396.177</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	242.637	480.761
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	260.583.334	269.996.068
Terrains et constructions		22	247.764.575	249.807.115
Installations, machines et outillage		23	954.283	1.167.945
Mobilier et matériel roulant		24	8.270.565	8.425.398
Location-financement et droits similaires		25	2.147.565	2.267.865
Autres immobilisations corporelles		26	21.737	21.737
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	1.424.609	8.306.009
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	921.948	919.348
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	921.948	919.348
Actions et parts		284	880.806	880.806
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	41.142	38.542

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	124.342.498	111.243.639
Créances à plus d'un an		29	20.822.525	22.465.248
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	20.822.525	22.465.248
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.151.459	1.090.236
Stocks		30/36	1.151.459	1.090.236
Approvisionnements		30/31	1.151.459	1.090.236
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	61.289.897	53.321.907
Créances commerciales		40	53.404.011	45.242.781
Autres créances		41	7.885.886	8.079.126
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	5.160.000	210.000
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	5.160.000	210.000
Valeurs disponibles		54/58	27.278.371	26.928.389
Comptes de régularisation	6.6	490/1	8.640.245	7.227.859
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	386.809.169	383.719.867

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Disponible		10/15	<u>119.962.191</u>	<u>124.570.785</u>
Indisponible	6.7.1	10/11	13.806.410	13.806.410
		110		
		111	13.806.410	13.806.410
Plus-values de réévaluation		12	406	406
Réserves		13	8.900.802	8.900.802
Réserves indisponibles		130/1		1.803.503
Réserves statutairement indisponibles		1311		1.803.503
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	8.900.802	7.097.298
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	42.934.871	44.797.878
Subsides en capital		15	54.319.702	57.065.289
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>67.196</u>	<u>1.470.357</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	67.196	1.470.357
Pensions et obligations similaires		160	17.196	20.357
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	50.000	1.450.000
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>266.779.782</u>	<u>257.678.725</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	172.158.087	171.192.266
Dettes financières		170/4	170.942.725	169.976.905
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	1.999.718	2.128.120
Etablissements de crédit		173	168.943.007	167.848.784
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.215.362	1.215.362
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	92.511.450	80.086.499
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	14.194.917	15.758.666
Dettes financières		43	22.111.381	27.951.425
Etablissements de crédit		430/8	22.111.381	27.951.425
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	20.252.831	13.573.742
Fournisseurs		440/4	20.252.831	13.573.742
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	27.348.940	14.024.933
Impôts		450/3	3.855.860	3.136.668
Rémunérations et charges sociales		454/9	23.493.080	10.888.265
Autres dettes		47/48	8.603.381	8.777.733
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.110.245	6.399.959
TOTAL DU PASSIF		10/49	386.809.169	383.719.867

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	276.116.688	244.245.775
Chiffre d'affaires	6.10	70	228.371.090	199.266.043
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	656.550	620.269
Autres produits d'exploitation	6.10	74	36.262.141	36.659.739
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	10.826.908	7.699.724
Coût des ventes et des prestations		60/66A	276.038.856	239.780.836
Approvisionnements et marchandises		60	24.644.264	18.185.713
Achats		600/8	24.705.470	18.189.410
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-61.206	-3.697
Services et biens divers		61	31.335.874	26.534.903
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	200.199.948	178.159.953
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	14.350.630	13.694.435
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	181.864	476.859
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	46.839	-10.705
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	725.873	175.605
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	4.553.563	2.564.073
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	77.833	4.464.939

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	3.444.175	3.431.068
Produits financiers récurrents		75	3.444.175	3.431.068
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	3.054	3.392
Autres produits financiers	6.11	752/9	3.441.121	3.427.676
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	5.385.015	4.537.910
Charges financières récurrentes	6.11	65	5.385.015	4.537.910
Charges des dettes		650	5.354.289	4.511.737
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	30.727	26.173
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-1.863.007	3.358.096
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-1.863.007	3.358.096
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-1.863.007	3.358.096

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	42.934.871	44.797.878
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-1.863.007	3.358.096
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	44.797.878	41.439.782
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	42.934.871	44.797.878
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice		Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX		1.080.050
Mutations de l'exercice				
Nouveaux frais engagés	8002	3.255		
Amortissements	8003	364.552		
Autres	(+)/(-) 8004			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	718.753		
Dont				
Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	718.753		
Frais de restructuration	204			

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8052P	XXXXXXXXXX	4.476.346
8022	5.448	
8032	3.369	
(+)/(-) 8042	2.211	
8052	4.480.635	
8122P	XXXXXXXXXX	4.030.576
8072	222.911	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	4.253.488	
211	<u>227.147</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	XXXXXXXXXX	1.596.060
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	1.596.060	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	XXXXXXXXXX	1.561.069
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	19.502	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	1.580.571	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	<u>15.490</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	406.958.494
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.934.062	
Cessions et désaffectations	8171	67.117	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	7.308.935	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	416.134.375	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	XXXXXXXXXX	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	11.306.322	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	87.901	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	168.369.800	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	247.764.575	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	11.583.834
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	288.213	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	11.872.048	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	XXXXXXXXXX	10.415.889
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	501.875	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	10.917.765	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	954.283	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	50.698.705
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.690.948	
Cessions et désaffectations	8173	88.398	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	52.301.256	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	42.273.307
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.819.356	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	61.972	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	44.030.691	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	8.270.565	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****DONT**

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	3.441.732
8164		
8174		
(+)/(-) 8184		
8194	3.441.732	
8254P	XXXXXXXXXX	
8214		
8224		
8234		
(+)/(-) 8244		
8254		
8324P	XXXXXXXXXX	1.173.867
8274	120.300	
8284		
8294		
8304		
(+)/(-) 8314		
8324	1.294.167	
(25)	<u>2.147.565</u>	
250	2.147.565	
251		
252		

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	21.737
8165		
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	21.737	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	
8275		
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325		
(26)	21.737	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	8.306.009
8166	434.384	
8176	4.421	
(+)/(-) 8186	-7.311.363	
8196	1.424.609	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	1.424.609	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	880.806
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	880.806	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	880.806	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	38.542
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	2.600	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	41.142	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	5.160.000	210.000

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Produits acquis

Charges à reporter

Exercice
6.516.219
2.124.026

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXX 13.806.410	13.806.410
8790 87901 8791 87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	428.082
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provisions pour autres risques et charges

Exercice
50.000

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	14.194.917
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	128.403
Etablissements de crédit	8841	11.693.322
Autres emprunts	8851	2.373.192
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	(42)	14.194.917
--	------	-------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	5.857.652
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	5.857.652
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	1.215.362
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	7.073.014

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	165.085.073
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	1.999.718
Etablissements de crédit	8843	163.085.355
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	165.085.073
--	------	--------------------

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	86.961.986
8931	
8941	
8951	
8961	86.961.986
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	86.961.986
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	3.855.860
450	
9076	
9077	23.493.080

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- 493.IFIC Soutien RH
- 493.Correction Facturation
- 493.Prime 36-38h
- 492.Financement complémentaire personnel MRS
- 492.Factures fournisseurs
- 492.Intérêts sur emprunt
- Solde MCC

Exercice
140.000
423.000
99.000
337.000
130.000
588.000
69.000

N°	0250610881	C-app 6.9
----	------------	-----------

Subvention ANM

184.000

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

belgique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	228.371.090	199.266.043
740	6.332.545	6.231.890
9086	3.409	3.764
9087	3.394,1	3.386,1
9088	4.107.040	4.120.070
620	144.138.192	131.250.417
621	51.968.118	43.594.191
622		
623	2.398.000	2.781.852
624	1.695.637	533.494

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-3.161	-10.705
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	1.272.705	955.733
Reprises	9113	1.090.841	478.874
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	50.000	
Utilisations et reprises	9116	3.161	10.705
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	44.517	44.678
Autres	641/8	681.356	130.928
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	92,7	83,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	133.515	128.788
Frais pour la société	617	1.606.249	1.081.364

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.744.177	2.763.183
9126	696.879	664.472
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>10.826.908</u>	<u>7.699.724</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	10.826.908	7.699.724
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		52.492
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620	1.450.000	606.818
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	4.150	
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	9.372.758	7.040.415
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>4.553.563</u>	<u>2.564.073</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	4.553.563	2.564.073
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	4.189	146.714
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	7.513	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	4.541.862	2.417.359
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	348.229	273.149
9146	1.070.529	2.166.161
9147	32.519.476	28.089.797
9148	12.323	12.231

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	109.944

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	40.635
95061	9.801
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation en matière de comptes annuels

ACTIF

I. Frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles

1. Les frais d'établissement et les frais d'immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont pris en charge par amortissement linéaire, par application des taux annuels suivants :

Frais d'établissement :

- frais de constitution et d'apports 33%
- autres frais d'établissement 33%
- intérêts intercalaires 10%
- frais de restructuration 5%

Immobilisations incorporelles

- logiciel 33%
- service 33%
- goodwill 5%

Immobilisations corporelles

- constructions 3%
- autres droits réels sur les immeubles 3%
- grosses réparations et gros entretiens 10%
- agencement des immeubles 3%
- matériel d'équipement médical 20%
- matériel d'équipement non médical et mobilier :
- mobilier et matériel 10%
- matériel roulant 20%
- matériel et mobilier informatique 20%

Lorsque le taux d'amortissement est de 3% ou 33% par an, il est porté la première année respectivement à 4% et 34%.

2. Les constructions et les agencements d'immeubles qui, lors de leur acquisition, sont, en raison de leurs caractéristiques techniques, destinées à avoir une durée d'utilisation probable inférieure à celle correspondant aux taux visés sub. 1, sont amorties selon leur durée d'utilisation probable.

3. Lorsque la durée d'un droit d'usufruit, de superficie ou d'emphytéose est inférieure à celle correspondant aux taux visés sub. 1, leur valeur d'acquisition est amortie sur la durée de ce droit.

4. En matière d'amortissement, la législation hospitalière stipule que ceux-ci prennent cours le 1er janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle l'installation ou l'équipement a été mis en exploitation effective.

En cas de mise en exploitation effective au cours du mois de janvier, l'amortissement peut prendre effet au 1er de ce mois.

5. Les immobilisations détenues en location financement et droits similaires sont amorties selon les règles prévues aux numéros 1 à 4.

6. Les équipements de réserve, les immobilisations corporelles en cours et les acomptes versés ne font pas l'objet d'amortissements.

7. Si les subsides d'investissement ou les avances du Ministère de la Santé publique autres que les avances récupérables octroyées en application de l'A.R. du 1er juin 1976 ont été avancées dans le cadre du financement des frais d'établissement ou des immobilisations corporelles, il font l'objet d'une réduction échelonnée par imputation au compte « autres produits financiers » au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux frais d'établissement ou aux immobilisations corporelles pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus et le cas échéant, à concurrence du solde en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

8. Il peut être dérogé au taux de 20% pour le matériel d'équipement médical pour ce qui concerne exclusivement les appareillages médicaux destinés aux services techniques et consultations, sans que la durée d'amortissement de ces équipements puisse excéder 10 ans, soit un taux de 10%.

II. Stocks

Les Stocks sont valorisés au dernier prix d'entrée.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur les stocks obsolètes ou inutilisables.

Les stocks dont la valeur est plus ou moins constante sont valorisés forfaitairement.

III. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur appropriées sont actées sur les créances douteuses jugées irrécupérables. Il est constitué systématiquement, sauf élément particulier, une réduction de valeur de 100% sur les créances douteuses, à savoir les créances patients échues depuis plus de six mois et les créances sur organismes assureurs échues depuis plus d'un an.

PASSIF

I. Provisions

Celles-ci comprennent notamment :

1. les indemnités pour prépensions évaluées sur base des montants restant à verser jusqu'à la date de la mise à la retraite des bénéficiaires ;
2. les rentes accidents de travail estimées sur base des statistiques de mortalité ;
3. les traitements de disponibilité restant dus jusqu'à l'âge de 55 ans ;
4. les régularisations de traitement à titre exceptionnel sur exercices antérieurs.

II. Dettes

Les provisions pour pécules de vacances sont pour l'ensemble du personnel employé et ouvrier fixées par référence aux taux admis par l'Administration des Contributions en la matière. Quant à la provision des agents nommés, celle-ci est établie sur base des règles en vigueur pour le personnel des Ministères.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Comme expliqué plus haut au niveau de chaque secteur, la crise sanitaire a continué à perturber le début de l'année 2022 et, par la même occasion, les comptes annuels liés.

Les frais spécifiques ont diminué et les subventions ont suivi la même tendance. Voici un bref résumé des différentes aides de 2022 :

INTERVENTION FINANCIÈRE FÉDÉRALE EXCEPTIONNELLE (IFFE) a été proméritée pour le premier trimestre 2022 et a couvert, de manière forfaitaire, les coûts liés à la prise en charge des patients Covid et non-Covid.

FONDS BLOUSES BLANCHES: un financement complémentaire visant à améliorer l'emploi et l'encadrement des praticiens de l'art infirmier ainsi que l'attractivité de ces professions a été accordé aux hôpitaux.

LA MESURE D'IMMUNISATION portant sur la facturation aux organismes assureurs, a été maintenue jusqu'au 30 juin 2022 pour les MRS, MSP, Mass, Clean et les IHP. Elle permet de facturer les journées de séjour « perdues » en se basant sur la facturation de l'année 2019.

La prolongation de la mise en œuvre de L'ACCORD NON-MARCHAND WALLON 2021-2024 permettant :

- L'engagement de personnel supplémentaire pour le secteur des maisons de repos et, dans une moindre mesure, pour les MSP, Mass, Clean, les IHP ainsi que le centre Cinétique.
- La formation du personnel pour les services d'aides aux familles et aux aînés.

LA PRIME « ÉNERGIE » octroyée pour faire face à la hausse des prix pour la période du 1er février 2022 au 31 mars 2023 à destination des MRS, MSP, SSM, Mass, Clean, les IHP ainsi que le centre Cinétique.

PENSION :

Les agents statutaires nommés dans une administration provinciale ou locale (APL) ont droit à une pension de retraite mensuelle à charge de leur dernier employeur du secteur public. Leurs ayants droit (conjoints survivants ou divorcés et orphelins) ont droit, le cas échéant, à une pension de survie mensuelle.

La loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des APL a mis en place un système de répartition du financement reposant sur la responsabilisation des débiteurs de pensions publiques. Dans ce cadre, la loi prévoit le versement de cotisations complémentaires de pensions au titre de responsabilisation individuelle dans le cas où la charge de pension de l'APL est supérieure au produit de la cotisation de base. La cotisation, dite de responsabilisation, est calculée comme un pourcentage de la partie de la charge de pension qui dépasse la cotisation de base. Le taux de base et le coefficient de responsabilisation sont fixés de manière telle que la somme des cotisations de toutes les administrations soit égale à la somme de toutes les charges de pensions.

L'ONSS applique un taux de cotisation de responsabilisation réduit grâce à l'application de mécanisme correcteur. À partir du 1er janvier 2019, les APL qui ont instauré pour leur personnel contractuel un deuxième pilier remplissant les conditions reprises dans la loi du 30 mars 2018, peuvent déduire une partie des coûts de ce régime de pension complémentaire de la cotisation de responsabilisation.

Un financement permettant de couvrir partiellement cette charge est également accordé aux institutions hospitalières via le budget des moyens financiers (BMF).

Les cotisations de responsabilisation dues dans ce cadre sont assimilées à des cotisations sociales. À l'heure actuelle, le taux de responsabilisation s'élève à 51,34 % pour 2022 mais celui-ci est susceptible d'évoluer fortement (attendu à hauteur de 84,11 % en 2027). Les cotisations de base de 43 %, également susceptible d'évoluer (attendu à hauteur de 45 % en 2027), payées pour les agents statutaires actifs et la cotisation de responsabilisation estimée pour 2022 ont été entièrement prise en charge par ISOSL sur l'exercice sous déduction d'une intervention du fonds de pension pour 1 M€. ISOSL a dès lors respecté tous ses engagements à la clôture de l'exercice 2022.

La cotisation de responsabilisation a été estimée à hauteur de 4,5 M€ pour l'exercice 2022. Grâce au second pilier pour personnel contractuel mis en place en 2022, une réduction de la cotisation de responsabilisation a été appliquée à hauteur de 1,5 M€. Compte tenu des avances versées et de l'intervention du fonds de pension, un montant de 0,2 M€ est à récupérer au 31 décembre 2022 dans ce cadre.

ISOSL dispose d'un fonds de pension historique (Louis Demeuse) qui s'élève à 7.588.851 € au 31 décembre 2022. Celui-ci a été utilisé en 2022 à raison d'un million d'€ en vue de payer une partie de la cotisation de responsabilisation.

Aucune provision n'a été constituée pour couvrir les éventuels engagements futurs.

À défaut de critères objectifs d'appréciation (absence de maîtrise des données et des évolutions du contexte réglementaire et financier externe et interne), l'estimation des risques prévisibles est devenue fortement aléatoire. L'impact de ces éléments sur la trésorerie et le résultat de la SC ISOSL pour les prochaines années est, dès lors, potentiellement significatif.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

2022

RAPPORT DE GESTION



ISOSL

INTERCOMMUNALE DES

SOINS SPÉCIALISÉS DE LIÈGE



Siège social
145, rue Basse-Wez à 4020 LIEGE
www.isosl.be

Tél. : +32(0)4 341 78 11
Fax. : +32(0)4 341 78 10
E-mail : info@isosl.be

INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE S.C.

En abrégé : ISoSL S.C.

Siège social : rue Basse-Wez, 145 4020 LIEGE

Téléphone : 04/341.78.11

Fax : 04/341.77.59

Site Internet : www.isosl.be e-mail : info@isosl.be

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
AYANT EMPRUNTE LA FORME D'UNE SOCIETE COOPERATIVE
CONSTITUEE LE 16 JUILLET 1993**

Numéro d'entreprise 0250.610.881

Exercice comptable 2022

(30^{ème} exercice social)

Assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2023

1. LES COMPTES ANNUELS

Il est à noter que, sur le conseil de nos réviseurs, les états financiers sont présentés sous le format préconisé par la Loi sur les hôpitaux qui n'a pas été adaptée suite au nouveau modèle complet du formulaire de dépôt des comptes à la Banque Nationale Belge pour entreprises. Seuls les comptes d'ISoSL qui seront déposés à la Banque Nationale Belge, après approbation par l'Assemblée générale de juin, seront présentés sous un tel schéma.

Comme expliqué plus haut au niveau de chaque secteur, la crise sanitaire a continué à perturber le début de l'année 2022 et, par la même occasion, les comptes annuels liés.

Les frais spécifiques ont diminué et les subventions ont suivi la même tendance. Voici un bref résumé des différentes aides de 2022 :

INTERVENTION FINANCIÈRE FÉDÉRALE EXCEPTIONNELLE (IFFE) a été proméritée pour le premier trimestre 2022 et a couvert, de manière forfaitaire, les coûts liés à la prise en charge des patients Covid et non-Covid.

FONDS BLOUSES BLANCHES: un financement complémentaire visant à améliorer l'emploi et l'encadrement des praticiens de l'art infirmier ainsi que l'attractivité de ces professions a été accordé aux hôpitaux.

LA MESURE D'IMMUNISATION portant sur la facturation aux organismes assureurs, a été maintenue jusqu'au 30 juin 2022 pour les MRS, MSP, Mass, Clean et les IHP. Elle permet de facturer les journées de séjour « perdues » en se basant sur la facturation de l'année 2019.

La prolongation de la mise en œuvre de **L'ACCORD NON-MARCHAND WALLON 2021-2024** permettant :

- L'engagement de personnel supplémentaire pour le secteur des maisons de repos et, dans une moindre mesure, pour les MSP, Mass, Clean, les IHP ainsi que le centre Cinétique.
- La formation du personnel pour les services d'aides aux familles et aux aînés.

LA PRIME « ÉNERGIE » octroyée pour faire face à la hausse des prix pour la période du 1er février 2022 au 31 mars 2023 à destination des MRS, MSP, SSM, Mass, Clean, les IHP ainsi que le centre Cinétique.

SECTEUR A LIERNEUX

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	36.298.210	31.773.538	4.524.673	14,24%
PRODUCTIONS IMMOBILISÉES	0	23.321	-23.321	0,00%
PRODUITS DIVERS	2.524.761	2.823.278	-298.518	-10,57%
PRODUITS FINANCIERS	124.023	141.348	-17.325	-12,26%
PRODUITS	38.946.994	34.761.485	4.185.509	12,04%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5.288.503	4.492.288	796.215	17,72%
RÉTRIBUTIONS MÉDECINS	2.189.812	1.960.968	228.844	11,67%
FRAIS DE PERSONNEL	29.825.192	26.622.047	3.203.145	12,03%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1.138.294	1.069.033	69.261	6,48%
CHARGES DIVERSES	262.133	3.054	259.080	8.484,04%
CHARGES FINANCIÈRES	227.250	118.843	108.408	91,22%
CHARGES	38.931.185	34.266.233	4.664.952	13,61%
RESULTAT COURANT	15.809	495.252	-479.443	

Le secteur A Lierneux affiche un bénéfice courant de 15.809 € en 2022 et est en baisse de 479.4443 € par rapport à 2021.

Le chiffre d'affaires est en progression de 14,24% (+4.525.000 €) :

- L'impact positif sur le BMF de l'hôpital des 5 indexations intervenues en 2022 représente une augmentation de +2.726.000 € sur cette partie entre 2021 et 2022. Le financement visant à couvrir le surcoût lié à l'implémentation du modèle salarial IFIC compte pour 900.000 €, soit 2,83% de la progression du chiffres d'affaires. En adéquation avec les charges enregistrées, l'utilisation du financement du Fonds Blouses Blanches compte pour 1.280.000 € dans le chiffre d'affaires contre 624.000 € en 2021.

- Lors des années précédentes, l'indexation des honoraires par l'INAMI était de 0,71% au 1^{er} janvier. Une indexation supplémentaire de 2% est intervenue en complément au 1^{er} juin 2022. Ceci, combiné à une augmentation de l'activité de l'hôpital (+8% de journées), une meilleure optimisation de la facturation des rapports ainsi que l'augmentation du nombre d'honoraires de surveillance prévus en début d'hospitalisation expliquent la variation de près de 14% de ceux-ci (+295.000 €).
- Le financement des travaux d'extension et de reconditionnement du pavillon « Doyard » avait été intégré au 1^{er} juillet 2021 dans le forfait journalier finançant l'infrastructure hospitalière. En 2022, ce forfait a pu être facturé sur une année complète. Le compte enregistre une augmentation de +351.600 €.

- Par contre, le chiffre d'affaires est impacté négativement entre 2021 et 2022 par l'intervention financière fédérale exceptionnelle (IFFE) qui n'est reconduite en 2022 que pour certains postes et uniquement pour le premier trimestre. D'un montant 2021 de 325.700 €, il passe à 120.400 € en 2022, soit une diminution de -205.300 €.
- En termes de valeur, les produits liés à l'activité de l'accueil familial sont restés stables entre les deux exercices. Ce qui signifie que les indexations successives du prix de la journée ont comblé de manière quasi équivalente la baisse constante du nombre de journées facturées constatée depuis de nombreuses années.
- La MSP enregistre une légère hausse d'activité et atteint un taux d'occupation de 99,6% compte tenu de la possibilité, sous certaines conditions, de facturer les congés.

La forte diminution des « Produits divers » (-10,57% - 298.500) s'explique principalement par les éléments suivants :

- La diminution (-227.800 €) du poste reprenant les subventions Maribel, dont le montant total promérité par ISoSL est réparti par secteur suivant une clé de répartition.
- La rubrique reprenait en 2021 des subventions exceptionnelles octroyées dans le cadre de la crise COVID: subventions régionales (161.000 €) ainsi que le financement des chèques consommations (113.000 €). Ces subventions n'ont pas été réitérées en 2022.
- Le financement de la mesure, octroyant au personnel une prime unique dans le cadre de l'IFIC (115.000 €) n'a également pas été reconduite en 2022.
- Conformément aux accords intervenus entre la Province de Liège et ISoSL, une subvention de +250.000 € a pu être actée dans les comptes de 2022.

La diminution des produits financiers correspond à l'évolution des amortissements des subsides.

Les charges enregistrent globalement une augmentation de +13,61% (+4.665.000 €) :

- Au niveau des frais de fonctionnement, l'augmentation de 17,72% (+796.000 €) se marque principalement au niveau du gasoil de chauffage et du carburant pour les véhicules +63,89% (+225.000 €). Le poste électricité a plus que doublé et affiche une augmentation de 281.600 €.
Les achats de denrées alimentaires augmentent de 16,58% (+82.300 €).
Les achats de spécialités pharmaceutiques sont en augmentation de 15,81% (+80.100 €). Cet écart est néanmoins compensé par l'augmentation de la facturation de la pharmacie qui est de +20%.
Le montant de la refacturation de la quote-part du personnel des services transversaux est également en augmentation (+7,87%) de 55.200 € ainsi que le poste totalisant les frais de formation (+41.400 €) en partie subventionné par le Fonds Blouses Blanches (FBB).
- Le poste « rétributions des médecins », qui totalise le coût du médecin mis à disposition de l'hôpital, des médecins salariés ISoSL et des médecins indépendants est en nette augmentation (+11,66%, +228.900 €) malgré la diminution du staff médical de -0,65 ETP. L'augmentation de la facturation des honoraires principalement liée à l'indexation et à l'augmentation de l'activité a permis de dégager un solde plus important au bénéfice du pool (+299.000 €) comptabilisé en provision sur cette rubrique.

Les charges de personnel, en ce compris le personnel intérimaire, augmentent de 12% (+3.203.000 €) :

- Les équivalents temps plein payés (y compris les étudiants, rentes et culte) sont restés stables entre les deux années (402,37 en 2021 et 401,82 en 2022).

- L'effet sur une année complète de l'indexation d'octobre 2021 et des 5 indexations salariales intervenues en 2022 engendrent une augmentation de +7,04% de la charge, auxquelles il y a lieu d'ajouter l'incidence des évolutions barémiques estimée à +0,85%.
 - L'implémentation du modèle salarial IFIC a engendré un surcoût estimé à 646.000 € (+2,43%) entièrement couvert par le financement associé.
 - La mise en place du 2^{ème} pilier de pension au profit de nos contractuels pour 448.000 €, ce qui a eu pour impact de baisser nos cotisations responsabilisation de -98.300 €.
- L'augmentation des cotisations patronales pour le personnel nommé de 1,5% compte pour 312.000 €.
 - La non reconduction de la prime IFIC et des chèques consommation pour 124.500 €.
 - L'adaptation des provisions salariales expliquent 0,66% de l'évolution.
- La rubrique « des charges diverses » augmente fortement (+259.000 €). Cet écart s'explique par la prise en charge, dans les comptes 2022, de créances actées comme irrécouvrables (248.900 €).

Le résultat courant du secteur A Lierneux se décompose comme suit:

	Résultat 2022	Résultat 2021	Écart
CHS l'Accueil	227.304	578.529	-351.225
MSP Le Hameau	-211.495	-83.277	-128.218
	15.809	495.252	-479.443

CHS L'ACCUEIL

Le bénéfice courant est de 227.304 € en 2022 contre un bénéfice de 578.529 € en 2021.

De l'analyse plus complète ci-dessus du secteur A Lierneux, les éléments qui influencent la variation du résultat de l'hôpital sont principalement :

- Facteurs négatifs :
 - L'augmentation des charges salariales (indexations, coût IFIC, mise en place d'un 2^{ème} pilier de pension pour les contractuels).
 - L'augmentation du poste reprenant les coûts énergétiques.
 - Les subventions exceptionnelles octroyées dans le cadre de la crise COVID ou octroyant une prime au personnel non reconduites en 2022.
 - L'augmentation de la charge liée au personnel médical.
- Facteurs positifs :
 - L'impact positif sur le BMF de l'hôpital des 5 indexations intervenues en 2022
 - Le financement visant à couvrir le surcoût lié à l'implémentation du modèle salarial IFIC

- Le financement du Fonds Blouses Blanches.
- La forte progression des honoraires facturés
- La facturation sur une année complète du forfait infrastructure tenant compte des investissements réalisés.

MSP – LE HAMEAU

Le compte de résultat 2022 affiche une perte plus importante (-211.495 €) qu'en 2021 (-83.277 €).

Le chiffre d'affaires présente une augmentation de 7,39% imputable, principalement, aux indexations du prix d'hébergement. Les journées facturées augmentent de manière marginale.

Au niveau des « produits divers », les augmentations constatées concernent les subventions APE ainsi que le financement du personnel supplémentaire octroyées dans le cadre des accords non marchands.

Les frais de fonctionnement augmentent de 7,97% entre les deux exercices. Ceux-ci sont constitués pour plus de 80% par la refacturation des charges initialement comptabilisées à l'hôpital mais communes à la MSP.

Les charges de personnel augmentent de 13,72% alors que les ETP payés sont stables entre les deux exercices. À l'incidence des indexations salariales (+7,04%) et des évolutions barémiques (+0,85%) s'ajoute la part de la cotisation de responsabilisation comptabilisée en 2022 (+2,56%). L'adaptation des provisions salariales explique 0,86% de l'évolution.

SECTEUR A LIEGE

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	70.703.423	59.781.546	10.921.877	18,27
PRODUCTIONS IMMOBILISEES	367.550	311.397	56.153	18,03
PRODUITS DIVERS	11.048.658	10.825.134	223.524	2,06
PRODUITS FINANCIERS	733.861	740.200	-6.339	-0,86
PRODUITS	82.853.492	71.658.277	11.195.215	15,62
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10.206.608	7.840.949	2.365.659	30,17
RETRIBUTIONS MEDECINS	7.961.122	4.824.243	3.136.879	65,02
FRAIS DE PERSONNEL	59.306.237	53.257.154	6.049.083	11,36
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3.230.643	3.062.641	168.002	5,49
CHARGES DIVERSES	108.444	20.443	88.001	430,47
CHARGES FINANCIERES	497.845	532.431	-34.586	-6,50
CHARGES	81.310.899	69.537.861	11.773.038	16,93
RESULTAT COURANT	1.542.593	2.120.416	-577.823	

Au secteur A Liège, l'exercice 2022 se solde par un résultat positif courant d'1.542.593 €, soit une diminution de 577.823 € par rapport à 2021.

Les produits courants affichent une augmentation de 11,2 millions, soit une croissance de 15,62%.

Le chiffre d'affaires est en progression de près de 11 millions. Ceci est notamment dû aux éléments suivants:

- Le budget des moyens financiers de l'hôpital et des petites structures dépendant de l'Aviq a été indexé à 5 reprises. Au niveau de l'hôpital, cela représente 3.577.000 €;
- La forte augmentation des honoraires facturés pour la psychologie de première ligne pour 2.551.000 €, sans impact toutefois sur le résultat car ristournés entièrement aux prestataires;
- Le financement reçu du SPF pour financer le modèle salarial IFIC à l'hôpital compte pour 1.523.000 €;
- Le financement des charges engagées dans le cadre du Fonds Blouses Blanches est en progression de 1.101.000 €;
- Depuis 2022, le SPF indemnise forfaitairement les frais de fonctionnement des lits FOR K pour un montant de 485.000 €.

Il faut aussi noter que l'Inami a revalorisé les honoraires à deux reprises en 2022, pour une augmentation totale d'environ 1,90%. Enfin, l'Intervention financière fédérale exceptionnelle déjà réduite en 2021 n'a été prolongée que pour le 1^{er} trimestre et pour certains postes. Elle passe ainsi de 566.000 € à 283.000 €.

Dans la rubrique des produits divers, la variation positive de 224.000 résulte de beaucoup d'éléments:

- Suite au changement intervenu dans la réglementation des agents APE, ces subventions sont en croissance de 335.000 € ;
- Les subventions Maribel ont été réduites de 195.000 €;
- L'indemnisation des accidents de travail enregistre une hausse de 109.000 €;
- Les « chèques-consommation » et la prime unique IFIC octroyés au personnel et financés en 2021 pour un total de 396.000 € n'ont pas été reconduits;
- L'enveloppe récupérée pour les différents projets est en augmentation de 154.000 € dont 64.000 € pour le projet Trajet de Soins Internés, pour patients libérés à l'essai démarré en 05/2022;
- Les aides Covid accordées par l'Aviq ne concernent plus que le projet GET UP et la vaccination et enregistrent une diminution de 83.000 €;
- Enfin, d'autres postes sont en augmentation comme la subvention Aviq du SSM (77.000 €), les primes compensatoires octroyées par l'Aviq (60.000 €), la facturation de repas aux écoles et crèches (54.000 €).

En ce qui concerne les charges courantes, elles augmentent de 11.800.000 €, soit une progression de 16,93% par rapport à l'exercice précédent.

Parmi les frais de fonctionnement qui enregistrent une hausse de 2.400.000 €, les dépenses de gaz ont plus que triplé (+994.000 €) et celles d'électricité ont plus que doublé (+618.000 €). Les autres postes en forte variation sont : le recours au personnel intérimaire (+261.000 €), les dépenses d'alimentation (+131.000 €) et les formations (+103.000 €) partiellement financées par le Fonds Blouses Blanches.

Dans le poste des rétributions des prestataires médicaux et paramédicaux qui augmente de 3.137.000 €, ce sont les consultations de psychologie de première ligne qui ont continué à se développer qui expliquent la plus grande partie de cette croissance pour 2.550.000 €. Ceci est sans incidence sur le résultat puisque la ristourne est totale. Les rétributions des médecins hospitaliers ont progressé de 171.000 €.

La variation de plus de 6 millions des charges salariales provient essentiellement des éléments suivants:

- L'impact sur une année complète de l'indexation intervenue octobre 2021 auquel il faut ajouter l'incidence des 5 indexations intervenues en 2022, le tout pour 3.600.000 € ;
- Le surcoût engendré par l'application à l'hôpital du modèle salarial IFIC pour 987.000 € ;
- La mise en place du 2^{ème} pilier de pension pour 803.000 € ce qui a permis de diminuer la cotisation de responsabilisation de 203.000 € ;
- Les augmentations barémiques estimées à 0,85% pour 436.000 € ;
- La non-reconduction en 2022 d'une prime unique IFIC et de chèques consommation pour -396.000 € ;
- L'augmentation des cotisations patronales des nommés pour 96.000 € ;

Quant à l'effectif du secteur (y compris étudiants, rentes et culte), il passe à 780 ETP en 2022 enregistrant ainsi une progression de 11 ETP dont 9 financés.

Le poste amortissements et provisions est en augmentation de 168.000 €. Ceci s'explique principalement par l'ajustement de la provision pour créances irrécupérables (116.000 €) et l'enregistrement d'une provision de 50.000 € liée à un litige avec plusieurs agents.

En 2022, le résultat du secteur A Liège se décompose comme suit par établissement :

	Résultats 2022	Résultats 2021	Évolution
HOPITAL	3.489.699	3.071.151	418.548
MSP LES CHARMILLES	-1.486	-23.793	22.307
MSP LES CEDRES	-708.993	-161.133	-547.860
START	-202.248	-93.845	-108.403
MASS	-127.034	-151.841	24.807
CLEAN	-60.827	-66.683	5.856
SSM ACCOLADE	-239.607	-106.161	-133.456
HABITATIONS PROTEGEES	-606.911	-347.289	-259.622
	1.542.593	2.120.416	-577.823

HOPITAL

En 2022, les comptes de l'hôpital sont impactés par les éléments suivants déjà relevés au niveau du secteur :

- Indexation à 5 reprises du budget des moyens financiers et des salaires;
- Implémentation du modèle salarial IFIC et obtention d'un financement y relatif;
- Poursuite du Fonds Blouses Blanches;
- Très grosse augmentation des prix du gaz de chauffage et de l'électricité;
- Introduction dans le budget des moyens financiers d'une enveloppe pour les frais de fonctionnement des lits K;
- Augmentation de l'effectif de 11 ETP.
- Implémentation du 2^{ème} pilier de pension pour les contractuels.

On peut ajouter que le taux d'occupation des services hospitaliers est remonté de 3% puisqu'il est de 71% en 2022 contre 68% en 2021.

MSP LES CHARMILLES

- La situation de la MSP Les Charmilles s'est légèrement améliorée en 2022 avec une perte courante de -1.486 € contre une perte de -23.793 € en 2021.

- Dans cet établissement, le taux d'occupation a augmenté par rapport à 2021. L'Aviq a prolongé jusqu'en juin 2022, la possibilité de facturer à un prix partiel, à minima le nombre de journées enregistrées pour la même période en 2019, ce qui a permis d'avoir un taux d'occupation de 102% en 2022 contre 100% en 2021. Sans cette mesure le taux d'occupation aurait été de 101% en 2022.
- Il y a eu moins de productions immobilisées qui ont été réalisées en 2022.
- Comme en 2021, les Charmilles ont également reçu d'autres aides de l'AVIQ pour lutter contre la pandémie : un montant permettant de financer du personnel supplémentaire dans le cadre du plan Get up Wallonia pour la prise en charge des impacts psychologiques sur les résidents.
- Le poste des aides à l'emploi est en progression grâce à l'augmentation des subventions APE ainsi que des subventions de fin de carrière.
- Le montant des dépenses pour l'électricité a été multiplié par deux par rapport à l'année dernière.
- Une provision de 177.747€ a été enregistrée pour des réductions de valeur, principalement liées à des incertitudes concernant les mutuelles. Cette situation résulte de plusieurs facteurs, notamment le changement de programme de facturation et des difficultés dans les échanges d'information avec les mutuelles pendant la période Covid.
- L'effectif reste relativement stable (27 ETP en 2022).

MSP LES CEDRES

- La MSP Les Cèdres accuse une perte supplémentaire de 547.860 € par rapport à 2021.
- Avec un taux d'occupation de 109% en 2022 contre 115% en 2021, les Cèdres affichent une diminution du taux d'occupation mais cela n'a eu qu'un faible impact sur le chiffre d'affaires grâce aux indexations du prix de journée. Pour le deuxième trimestre de 2022, les Cèdres ont utilisé le mécanisme de facturation de journées fictives mis en place par l'AVIQ, sans quoi le taux d'occupation aurait été de 108%.
- Comme les Charmilles, les Cèdres ont bénéficié du plan Get up Wallonia.
- Les Cèdres ont perçu une subvention Maribel moindre (-53%) mais ont bénéficié d'une subvention APE plus importante.
- Les dépenses d'énergie ont subi une forte augmentation (+275%), cela concerne les dépenses de gaz et d'électricité.
- Les Cèdres ont fait appel du personnel intérimaire pour renforcer leurs équipes, ce qui a coûté 60.648€ en 2022.
- L'effectif est en diminution de 25 ETP en 2022.
- Une provision pour des réductions de valeur a également été enregistrée (222.054 €), pour les mêmes raisons qu'aux Charmilles.

START

- Le résultat de START s'est dégradé en 2022 par rapport à 2021 et accuse une perte courante de 202.248€.

- Les subventions provenant du PCS et du PSSP constituent la principale source de financement de Start. Cependant, il convient de noter que ces subventions ne sont pas indexées.
- Le poste des aides à l'emploi est en croissance grâce à l'augmentation des subventions APE.
- Une légère augmentation d'effectif a été constatée, avec 9 ETP en 2022. Cette hausse d'effectif combinée aux nombreuses augmentations salariales dues aux index a entraîné une forte augmentation des charges de personnel (+26,13%).

MASS

- La situation de MASS s'est améliorée en 2022 avec une perte courante de -127.034 € contre une perte de -151.841 € en 2021.
- Les centres de revalidation ont continué à bénéficier du mécanisme de facturation de journées fictives durant le premier semestre 2022. Grâce à cela, l'exercice enregistre un taux d'occupation global de 85% alors que le taux réel est de 81%. L'amélioration de la situation financière s'explique en partie par l'augmentation du chiffre d'affaires résultant de l'indexation du forfait.
- L'équipe est passée à 13 ETP en 2022.

CLEAN

- Le résultat de Clean s'est légèrement amélioré de 5.856 € par rapport à 2021.
- Grâce à la facturation de journées fictives au cours du premier semestre, le taux d'occupation annuel du Clean a atteint 93%, alors que le taux réel est de 82%. De plus, les nombreuses indexations du prix de journée en 2022 ont contribué à une augmentation de 7% du chiffre d'affaires.
- L'établissement a également subi une hausse des prix de l'énergie, entraînant une augmentation de 200% des dépenses dans ce poste.
- L'effectif reste stable (14 ETP en 2022).

SSM ACCOLADE

- La perte courante est de -239.607 € en 2022 contre une perte de -106.151 € en 2021.
- Les honoraires facturés pour les consultations sont en diminution de 58% par rapport à 2021. Cela est dû à la fin de la convention avec le CPAS de Liège pour la prise en charge de prestations et consultations psychologiques. En neutralisant ces prestations en 2021, nous avons une amélioration de 6% en 2022.
- Accolade a bénéficié des aides Covid via le plan Get up Wallonia pour toute l'année 2022.
- L'effectif reste stable par rapport à 2021: 22,75 ETP en 2022.

HABITATIONS PROTEGEES

- Le résultat courant a chuté de 259.622 € par rapport à l'année précédente, entraînant une perte de 606 911 € en 2022.

- Le taux d'occupation enregistré en 2022 est de 80%, y compris les journées fictives facturées pour le premier semestre, qui représentent 9%. Le taux d'occupation était de 84% en 2021.
- Les Habitations protégées ont également bénéficié du plan Get up Wallonia pour l'année 2022.
- En raison des hausses tarifaires, le coût de l'énergie a connu une augmentation de 119% par rapport à l'année précédente, ce qui équivaut à une hausse de 83.292 €.
- En 2022, l'effectif a connu une légère baisse de 0,68 ETP par rapport à l'année précédente, passant à 21 ETP. Malgré cette diminution, les charges de personnel ont augmenté de 86.805 € en raison des nombreuses indexations.

SECTEUR B

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	76.206.368	67.843.510	8.362.858	12,33%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	86.177	107.932	-21.755	-20,16%
PRODUITS DIVERS	10.489.065	10.592.426	-70.030	-0,66%
PRODUITS FINANCIERS	1.182.163	1.153.652	28.511	2,47%
PRODUITS	87.997.104	79.697.520	8.299.584	10,41%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16.316.373	13.575.921	2.777.975	20,46%
RÉTRIBUTIONS	7.987.882	7.991.970	-8.281	-0,10%
FRAIS DE PERSONNEL	57.363.675	50.545.851	6.817.824	13,49%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5.147.295	5.026.952	120.343	2,39%
CHARGES DIVERSES	351.054	149.061	201.993	100,00%
CHARGES FINANCIÈRES	2.776.923	2.347.278	429.645	18,30%
CHARGES	89.976.532	79.637.033	10.339.499	12,98%
RESULTAT COURANT	-1.979.429	60.486	-2.039.915	

Le secteur B affiche une perte courante de 1.979.429€ en 2022 contre un bénéfice de 60.486€ en 2021.

La perte a augmenté suite à une forte augmentation du coût des énergies ainsi que des charges de personnel.

Il convient de rappeler que le Centre Cinétique a intégré le secteur B au 1^{er} juillet 2018. Les chiffres y relatifs sont repris dans une comptabilité différente de celle des Cliniques Valdor – Pèrî mais sont consolidés au niveau du secteur. Les deux sous-secteurs

sont toutefois analysés séparément.

CLINIQUES DE SOINS SPECIALISES

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	75.087.083	66.914.392	8.172.691	12,21%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	83.664	94.032	-10.368	-11,03%
PRODUITS DIVERS	10.495.495	10.546.740	-51.245	-0,49%
PRODUITS FINANCIERS	1.182.163	1.153.652	28.511	2,47%
PRODUITS	86.848.405	78.708.816	8.139.589	10,34%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16.186.118	13.401.244	2.784.874	20,78%
RÉTRIBUTIONS	7.983.689	7.991.970	-8.281	-0,10%
FRAIS DE PERSONNEL	56.265.340	49.528.742	6.736.598	13,60%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5.030.254	4.874.456	155.798	3,20%
CHARGES DIVERSES	351.054	149.061	201.993	100,00%
CHARGES FINANCIÈRES	2.696.117	2.347.279	348.838	14,86%
CHARGES	88.512.572	78.292.752	10.219.820	13,05%
RESULTAT COURANT	-1.664.167	416.064	-2.080.231	

Les Cliniques affichent cette année une perte de 1.664.192€ contre un bénéfice de 416.064€ en 2021.

Cette diminution s'explique par une augmentation plus importante des charges que les produits.

Au niveau des produits courants, ils progressent de 10% suite principalement aux éléments suivants :

Le chiffre d'affaires progresse de plus de 8.000.000 € (+12,21%). Cette amélioration s'explique par :

- L'augmentation du budget moyen financier (BMF) suite à l'indexation 2022 et au financement de l'IFIC ;

- La hausse du financement des charges engagées dans le cadre du Fonds Blouses Blanches à raison de 375.000 € ;
- L'évolution des suppléments de chambre (270.000 €) ;
- La progression des produits accessoires pour 100.000 € (pédicure, coiffure, ...) ;
- L'augmentation des honoraires de l'ordre de 600.000 € vu l'augmentation de l'activité médicale et l'évolution du forfait biologie clinique.

Les produits divers et financiers sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

Comme facteur positif, on peut noter :

- Une récupération supérieure de frais de radiologie et imagerie médicale auprès du CHR (+71.000 €) ;
- Une progression de la production de repas auprès des écoles maternelles et primaires (+ 121.000 repas) pour un montant de 476.000 € ;
- Une augmentation des subventions relatives au personnel : APE par la prise en charge des cotisations patronales suite au changement de financement (200.000 €), Maribels, récupérations de traitements et primes compensatoires AViQ.

Inversement, certaines subventions ont diminué ou disparu : chèques-consommation (-234.000 €), la prime unique IFIC (-233.000 €) et autres subventions COVID (-869.000 €).

En ce qui concerne les charges courantes, elles ont augmenté de 13,05% par rapport à 2021.

- Les frais de fonctionnement ont évolué de 21% suite :
 - o Aux coûts des énergies (+1.800.000 € soit 400.000€ pour le gaz et 1.400.000€ pour l'électricité) ;
 - o À l'évolution du coût des denrées alimentaires pour 355.000 € ;
 - o À l'évolution des intérêts d'emprunt liés aux lits palliatifs situés aux Tournesols pour 75.000 € ;
 - o À l'augmentation des entretiens et réparations pour 128.000 € ;
 - o Aux prestations laboratoires pour 256.000 € ;
 - o À l'augmentation du personnel mis à disposition, principalement intérimaire, pour 100.000 €.
- Les rétributions médecins sont restées stables entre 2020 et 2021.
- Les frais de personnel ont, quant à eux, été majorés de 13,06% s'expliquant par:
 - o 13 ETP complémentaires (y compris les étudiants, rentes et culte) pour un montant de 920.000 €.
 - o L'effet sur une année complète de l'indexation d'octobre 2021 ainsi que 5 index représentant en moyenne sur l'année +7,04% (+3.450.000 €).
 - o Le surcoût de l'IFIC pour 1.160.000 €.
 - o L'impact du Fonds Blouses Blanches pour 470.000 €.

- Les augmentations barémiques pour 0,85%, soit 412.000 €.
 - L'augmentation des cotisations patronales pour le personnel nommé de 1,5%, soit 76.000 €.
 - La non-reconduction en 2022 d'une prime IFIC et des chèques-consommation pour 470.000 €.
 - La mise en place du deuxième pilier de pension pour 844.000 € qui a en outre entraîné une diminution des cotisations patronales de la cotisation de responsabilisation de -167.000 €.
- La rubrique « amortissements et provisions » a augmenté suite à l'évolution des réductions de valeur sur créances douteuses en 2022 contre une reprise en 2021 pour +/- 100.000 €.
 - Les charges diverses varient principalement suite à l'augmentation des mises en non-valeur patient pour 200.000 € décidées en comité de gestion.
 - Les charges financières augmentent de 350.000 € suite à la révision des taux d'intérêts sur nos emprunts.

CENTRE CINETIQUE

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1.119.285	929.118	190.167	20,47%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	2.513	13.900	-11.387	0,00%
PRODUITS DIVERS	26.901	45.686	-18.785	-41,12%
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0,00%
PRODUITS	1.148.699	988.704	159.995	16,18%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	167.778	174.677	-6.899	-3,95%
RÉTRIBUTIONS	0	0	0	0,00%
FRAIS DE PERSONNEL	1.098.335	1.017.109	81.226	7,99%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	117.041	152.496	-35.455	0,00%
CHARGES DIVERSES	0	0	0	0,00%
CHARGES FINANCIÈRES	80.806	-1	80.807	0,00%
CHARGES	1.463.961	1.344.282	119.680	8,90%
RESULTAT COURANT	-315.262	-355.578	40.315	

Le centre Cinétique affiche une perte de -315.262€ pour l'exercice courant de 2022 contre une perte de -355.578€ en 2021.

Les produits courants ont augmenté de 16,18%.

Le chiffre d'affaires augmente de 20%, alors que le nombre de forfaits est resté stable en 2022 par rapport à 2021 (5210 pour 2022 contre 5224 en 2021). C'est le montant du forfait qui a augmenté au 01/08/2022 afin d'incorporer les frais de bâtiment liés à la nouvelle construction, et qui justifie alors une progression de 190.000 €.

Les produits divers ont diminué suite à l'absence de prime COVID en 2022.

Les charges de fonctionnement ont diminué de 3,95% suite à la fin de la location des locaux des Tournesols et l'installation dans les nouveaux bâtiments.

L'indexation de 7,04% sur l'année complète 2022 explique, presque à elle seule, l'évolution des charges de personnel.

Les amortissements du nouveau centre ont débuté en 2022 pour 267.000€. Le poste « Amortissement et provisions » n'augmente toutefois pas de ce montant vu que la réduction de valeur sur les mutuelles constituée en 2021 à concurrence de 150.000€ a pu être extournée.

Enfin, un crédit d'investissement de 5.500.000€ contracté pour financer la nouvelle construction a généré des intérêts pour 62.755€.

SECTEUR C

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	45.163.088	39.867.449	5.295.639	13,28%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	202.822	177.619	25.203	14,19%
PRODUITS DIVERS	18.269.561	17.557.232	712.329	4,06%
PRODUITS FINANCIERS	1.404.128	1.395.868	8.260	0,59%
PRODUITS	65.039.599	58.998.167	6.041.431	10,24%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12.168.668	9.325.611	2.843.057	30,49%
FRAIS DE PERSONNEL	53.635.919	47.581.897	6.054.022	12,72%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5.063.101	5.001.962	61.139	1,22%
CHARGES DIVERSES	4.242	3.048	1.194	39,16%
CHARGES FINANCIÈRES	1.882.997	1.539.359	343.638	22,32%
CHARGES	72.754.926	63.451.876	9.303.049	14,66%
RESULTAT COURANT	-7.715.327	-4.453.709	-3.261.618	

Le secteur C affiche une perte courante de - 7.715.327 € en 2022.

Il convient de rappeler que les services de Maintien à domicile sont repris dans une comptabilité différente de celle des structures d'hébergement et d'accueil mais sont consolidés dans le secteur. Les deux sous-secteurs sont toutefois analysés séparément.

SECTEUR C - ACCUEIL ET HEBERGEMENT

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	45.163.088	39.867.449	5.295.639	13,28%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	202.822	177.619	25.203	14,19%
PRODUITS DIVERS	10.635.061	10.018.405	616.656	6,16%
PRODUITS FINANCIERS	1.404.128	1.395.868	8.260	0,59%
PRODUITS	57.405.099	51.459.340	5.945.758	11,55%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10.951.761	8.209.880	2.741.881	33,40%
FRAIS DE PERSONNEL	46.153.070	40.880.536	5.272.534	12,90%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5.065.994	4.978.289	87.705	1,76%
CHARGES DIVERSES	2.685	2.510	175	6,96%
CHARGES FINANCIÈRES	1.882.939	1.539.307	343.632	22,32%
CHARGES	64.056.449	55.610.522	8.445.927	15,19%
RESULTAT COURANT	-6.651.350	-4.151.181	-2.500.169	

Le secteur C – Accueil et hébergement affiche une perte courante de – 6.651.350 € en 2022. On peut constater que les produits sont en nette augmentation de 11,55% par rapport à 2021, mais ce n'est toutefois pas suffisant pour éviter un accroissement de la perte.

Au niveau du chiffre d'affaires, la progression de 13,28% résulte principalement de l'augmentation des taux d'occupation et de l'indexation des prix d'hébergement et des forfaits.

En outre, afin de soutenir financièrement le secteur dans le cadre de la crise sanitaire, le Gouvernement wallon a décidé de prolonger des mesures prises en 2020. En effet, la mesure d'immunisation, portant sur la facturation aux organismes assureurs, a été maintenue jusqu'au 30 juin 2022. Elle permet de facturer les journées de séjour « perdues » en se basant sur la facturation de l'année 2019, permettant ainsi de ne pas avoir d'impact négatif sur une des recettes du chiffre d'affaires.

- Pour les lits MR, MR de court-séjour et MRS, on enregistre une augmentation des recettes de + 4.871.000 €, qui s'explique par :
 - o L'augmentation des journées de + 7,76%. Toutefois, deux établissements sont bien en-deçà de cette moyenne, à savoir Les Tournesols (+1,06%) et La Plaine (-4,27%);
 - o L'indexation des prix d'hébergement à deux reprises cette année en raison de l'inflation (+ 6,91%) ;
 - o L'augmentation moyenne des forfaits sur l'ensemble des établissements de + 7,60 € par jour.
- Les centres d'accueil et de soins de jour génèrent également une recette supplémentaire de +111.000 €, suite à :
 - o L'augmentation des journées de + 89,31%;
 - o L'indexation des prix journaliers (à 2 reprises également) de + 6,91%;
 - o L'augmentation moyenne du forfait pour les centres de soins de jour de + 4,12 € par jour et du nombre de journées

facturées aux organismes assureurs (+5,73%).

Il est intéressant de préciser que le centre d'accueil de jour du Domaine des Blés Dorés a repris ses activités en 2022, grâce à une collaboration avec celui de la résidence du Chemin de Loncin. De plus, suite à une présence importante de personnes âgées dépendantes, le centre d'accueil a pu requalifier la même année ses 10 places en centre de soins de jour.

- Les journées d'occupation des lits « Coma » aux Tournesols ont également progressé de 9,71%, la recette supplémentaire s'élevant à +30.000€.

Le financement de l'AVIQ pour le personnel au-delà de la norme augmente également (+144.000 €).

La facturation des suppléments est à l'origine d'une recette supplémentaire (+124.000 €), principalement en raison de la refacturation des avances faites pour l'entretien des vêtements des résidents.

La progression des produits divers de 6,16% repose sur les variations suivantes:

- Les subventions « RH » sont en augmentation (+862.000€), dont la plus significative est celle des « APE » (+863.000€). En effet, à partir de 2022, la réduction du taux de cotisations ONSS patronales pour les contrats APE a été intégrée au montant de la subvention.

D'autres sont également en augmentation:

- La subvention suite à l'octroi au personnel des mesures d'aménagements de fin de carrière (+142.000€);
- Le financement du remplacement des agents suivant une formation pour devenir infirmier(e) (+94.000€);
- Consécutif à la crise sanitaire, la mise en œuvre de l'accord non-marchand wallon 2021-2024 permettant l'engagement de personnel supplémentaire (+125.000€). Il est à noter qu'il couvre l'engagement de 26 ETP pour le secteur.

Par contre, la subvention octroyée dans le cadre des accords non-marchand 2018-2020 est en diminution (-302.000€) car seule la prime de l'exercice en cours a été payée au personnel et financée, contrairement à l'exercice précédent.

On constate également une diminution des subsides reçus dans le cadre du financement des contrats « Maribel social » (-65.000€).

- Les variations des autres recettes sont les suivantes:
 - La prime « Energie », octroyée par l'AVIQ pour faire face à la hausse des prix, est de 450€ par lit de maison de repos et 150€ par place en centre d'accueil de jour pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 mars 2023. Cette année, elle permet de couvrir 21,47% des augmentations des postes ouverts et s'élève à 387.000€;
 - L'occupation des résidences-services, en légère diminution au niveau du taux d'occupation (-1,14%) et les autres loyers

- perçus, ont toutefois permis de générer des recettes supplémentaires (+46.000€);
- Les honoraires payés aux prestataires paramédicaux indépendants (+12.000€);
- L'augmentation du loyer appliqué au secteur B pour l'occupation d'une aile des Tournesols suite à l'explosion des coûts de l'énergie et des taux d'intérêt (+103.000 €);
- Pour la résidence Leonardo Da Vinci, suite à la décision en 2021 de mettre fin aux conventions de collaboration avec les CPAS de Welkenraedt, Baelen et Limbourg pour la préparation et livraison de repas en 2022, on constate donc une diminution de recettes (-68.000€);
- La fin de la crise sanitaire a bien évidemment mis fin aux subventions versées par l'AVIQ (-723.000€).

Les productions immobilisées sont en augmentation (+14,19%) car les travaux réalisés en majeure partie par les équipes des services techniques de l'intercommunale ont été globalement plus importants.

Comme énoncé précédemment, l'augmentation des produits n'a pas permis de couvrir l'envolée des charges (+15,19%). Cela résulte de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, pour les frais de fonctionnement, l'augmentation s'explique comme suit:

- Explosion des approvisionnements (+ 1.932.000€) principalement au niveau des coûts des énergies (+1.802.000€) et des denrées alimentaires (+172.000€), qui augmentent aussi du fait d'un meilleur taux d'occupation dans les établissements.
- Refactorations en hausse des charges salariales du personnel transversal (+215.000€) et du coût des ouvriers dans le cadre de la production immobilisée (+35.000€);
- Revalorisation du coût horaire du médecin coordinateur depuis octobre 2021 et les indexations de ce coût en 2022 (+143.000€);
- Augmentation des honoraires de prestataires tels qu'avocats, réviseurs, médecin et paramédicaux indépendants (+36.000€);
- Appel au personnel infirmier intérimaire accru, en raison de la pénurie dans nos établissements (+61.000€) et au personnel mis à disposition « Article 60 » (+28.000€);
- Les dépenses quant à l'organisation de moments conviviaux entre les directions et leur personnel (+19.000€) ainsi que l'organisation d'activités plus nombreuses pour les résidents (+15.000€);
- Progressions des avances faites aux fournisseurs pour les résidents et refacturées à ces derniers (+141.000€);
- Augmentation des postes « contrats de maintenance » de nos installations (+80.000€) et « réparations » de celles-ci (+27.000€) ainsi que l'appel plus régulier à l'assistance informatique externe (+11.000€).

L'augmentation des frais de personnel, qui était de 1,48% entre 2020 et 2021, est de 12,90 % entre 2021 et 2022 et résulte des facteurs suivants:

- L'indexation des salaires de 7,04% sur une année complète;

- La hausse de 1,50% de la cotisation patronale pension pour les statutaires;
- Les augmentations barémiques pour 0,85%;
- La constitution, pour la première fois en 2022, d'un fonds de pension complémentaire en faveur du personnel contractuel (+930.000€), ce qui a permis de réduire les cotisations de responsabilisation pour les agents nommés (-121.000€);
- En 2022, la réduction du taux de cotisations ONSS patronales pour les contrats APE a été intégrée au montant de la subvention. C'est pourquoi, on constate une augmentation des charges patronales inhérentes à ce nouveau mécanisme (+876.000€);
- Le paiement des frais de déplacements domicile-lieu de travail pour les établissements les plus éloignés (+23.000€);
- L'augmentation des provisions salariales (+308.000€);
- En terme d'effectifs, on constate une augmentation de 16 ETP (y compris étudiants, culte et rentes), dont 10 ETP ont été financés en plus par l'accord non-marchand 2021-2024. En 2021, cet accord avait permis l'engagement de personnel supplémentaire et d'étudiants, tandis qu'en 2022, l'accent a été mis sur le personnel déjà présent (hors étudiants). D'autres engagements ont été réalisés entre autres dans le cadre du remplacement des agents en formation (+1,82 ETP) mais aussi suite à la reprise de l'exploitation du centre d'accueil de jour du Domaine des Blés Dorés (+0,86 ETP).

On constate toutefois une diminution des dépenses de primes payées (-302.000€), dans le cadre de l'accord non-marchand 2018-2020. En effet, seule la prime de l'exercice en cours a été payée, contrairement à 2021.

Les charges d'amortissements sont en augmentation (+55.000€) en raison principalement de l'amortissement pour la première année des travaux de rénovation de la résidence Les Orchidées (+79.000€). Les provisions sur créances incertaines augmentent également (+33.000€).

Les principales augmentations de charges financières sont constatées pour les résidences Les Tournesols (+328.000€) et Louis Demeuse en raison de révisions des taux (+39.000€).

Ci-dessous, vous trouverez les résultats courants par entité, dont les principales variations ont été expliquées ci-dessus au travers du secteur.

	RÉSULTATS 2022	RÉSULTATS 2021	ÉCART
RÉSIDENCE LES ORCHIDÉES	-499.922	-360.207	-139.715
RÉSIDENCE DU CHEMIN DE LONCIN	-433.447	-32.273	-401.174
RÉSIDENCE LE DOUX SÉJOUR	-365.566	-149.436	-216.130
RÉSIDENCE LES TROIS ROIS	-471.389	-210.741	-260.648
RÉSIDENCE LE TILLEUL D'ÉDOUARD	-519.237	-631.249	112.012
DOMAINE DES BLÉS DORÉS	-400.477	-432.776	32.299
RÉSIDENCE LES SAULES	-337.497	-299.521	-37.976
RÉSIDENCE LES TOURNESOLS	-975.572	-104.001	-871.571
LES HAUTEURS	0	-328	328
RÉSIDENCE LA PLAINE	-1.528.064	-976.566	-551.498
RÉSIDENCE LEONARDO DA VINCI	-649.619	-546.961	-102.658
RÉSIDENCE DU THIER	-144	0	-114
RÉSIDENCE LOUIS DEMEUSE	-470.446	-407.122	-63.324
TOTAUX	-6.651.350	-4.151.181	-2.500.169

MAINTIEN A DOMICILE

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	0	0	0	
PRODUCTION IMMOBILISÉE	0	0	0	
PRODUITS DIVERS	7.634.500	7.538.827	95.673	1,27%
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	
PRODUITS	7.634.500	7.538.827	95.673	1,27%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.216.907	1.115.731	101.176	9,07%
FRAIS DE PERSONNEL	7.482.849	6.701.361	781.488	11,66%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-2.894	23.673	-26.567	-112,22%
CHARGES DIVERSES	1.557	538	1.019	189,38%
CHARGES FINANCIÈRES	58	52	6	11,75%
CHARGES	8.698.477	7.841.355	857.122	10,93%
RESULTAT COURANT	-1.063.977	-302.528	-761.449	

Le secteur C – Maintien à domicile affiche une perte courante de – 1.063.977 € en 2022.

Comme on peut le constater, les charges ont augmenté à nouveau plus que les produits, ce qui a pour conséquence d'aggraver sévèrement le résultat courant.

Il est important de préciser qu'après une crise sanitaire sans précédent, les inondations en 2021, nous faisons face à une crise économique importante sans aide financière majeure pour le secteur.

Entre 2020 et 2021, l'augmentation globale des charges s'élevait à 0,84%, elle est de 10,93% entre 2021 et 2022 et s'explique comme suit.

Les frais de fonctionnement sont en progression, en raison des dépenses ci-dessous :

- Le carburant des véhicules des services repas et soins à domicile (+13.000€) ;
- La refacturation par le secteur B pour l'occupation des locaux et le timbrage, ainsi que le personnel transversal (+41.000€) ;
- L'achat de repas dont le prix a subi une inflation de 5,71% (+30.000€) ;
- La formation du personnel (+36.000€), mais financée par une subvention dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord non-marchand wallon 2021-2024.

On constate toutefois une diminution au niveau des frais qui étaient générés par la crise sanitaire (-15.000€) ainsi que le remboursement des frais de déplacements (-4.000€), en raison entre autres, d'une diminution d'heures prestées.

L'augmentation des frais de personnel, qui était inexistante entre 2020 et 2021 (-0,38%), est de 11,66 % entre 2021 et 2022 et résulte des facteurs suivants :

- L'indexation des salaires de 7,04% ;
- La hausse de 1,50% de la cotisation patronale pension pour les statutaires ;
- Les augmentations barémiques pour 0,85% ;
- La constitution, pour la première fois en 2022, d'un fonds de pension complémentaire en faveur du personnel contractuel (+178.000€), ce qui a eu un impact sur les cotisations de responsabilisation pour les agents nommés (-14.000€) ;
- En 2022, la réduction du taux de cotisations ONSS patronales pour les contrats APE a été intégrée au montant de la subvention. C'est pourquoi, on constate une augmentation des charges patronales inhérentes à ce nouveau mécanisme (+173.000€) ;
- Le surcoût pour les agents du service des soins à domicile ayant opté pour le nouveau modèle salarial IFIC (+57.000€) ;
- L'augmentation des provisions salariales (+31.000€).

On peut toutefois mettre en évidence une diminution de l'effectif de -1,13 ETP, en raison de la diminution des demandes de

prestations, ainsi qu'une diminution de primes payées (-60.000€), dans le cadre de l'accord non-marchand 2018-2020. En effet, seule la prime de l'exercice en cours a été payée, contrairement à 2021.

Les charges relatives aux amortissements (-8.000€) et aux provisions pour réductions de valeurs sur créances (-18.000€) sont quant à elles en diminution.

Comme énoncé ci-dessus, les produits n'ont malheureusement pas augmenté au même rythme que les charges. En effet :

- Les subsides d'exploitation enregistrent une diminution importante (-228.000€), dont :
 - o La subvention versée par le CPAS de Liège dans le cadre de la reprise (-25.000€), conformément à la convention ;
 - o La subvention versée par la Province (-15.000€) et qui est appelée à disparaître car la Province souhaite affecter ses subventions à d'autres secteurs d'activité ;
 - o Les subventions versées par l'AViQ en raison d'une diminution d'heures prestées (-198.000€);
 - o Les subventions obtenues dans le cadre du Fonds Spécial de l'Aide Sociale et reversées par le CPAS de Liège (-8.000€).

Seule la subvention versée par l'AViQ pour le service des gardes à domicile est en augmentation en raison de l'ancienneté du personnel qui s'accroît (+17.000€).

- Les recettes dans le cadre de la récupération de frais (+264.000€) ont toutefois compensé la diminution importante des subsides d'exploitation, dont les principales sont les suivantes :
 - o Les subventions « RH » augmentent (+157.000€) dont la plus significative est celle des « APE » (+205.000€), atténuée par celle des accords non-marchand 2018-2020 (-60.000€), puisque seule la prime payée pour l'exercice en cours a été financée;
 - o Les recettes et subventions provenant de l'INAMI pour les services « Soins à domicile » et « Aide et soutien psychologique » sont en augmentation (+73.000€) ;
 - o La subvention perçue dans le cadre de l'accord non-marchand wallon 2021-2024 (+32.000€), qui a permis la formation du personnel afin de mieux gérer des situations de stress ou de crise ;
 - o Le nouveau projet appelé « Espace communautaire » qui génère un subside supplémentaire mais dont nous n'avons encore perçu qu'une avance (+23.000€). Ce projet s'étend de septembre 2022 à août 2023 et a généré un subside 100.125€.

Toujours dans le cadre de la récupération de frais, la fin de la crise sanitaire a bien évidemment mis fin aux subventions (-20.000€).

- Les produits d'exploitation sont aussi en augmentation (+58.000€), résultant de la facturation aux bénéficiaires des prestations des aides-familiales (+5.000€), des gardes à domicile (+23.000€), des esthéticiennes sociales (+3.000€) et de la livraison de repas à domicile (+28.000€).

Il est important de préciser que les grilles tarifaires pour les services des gardes à domicile, repas et esthéticiennes sociales ont été augmentées à deux reprises par nos soins, tandis que celles des aides-familiales sont fixées par l'AViQ et ne sont pas liées à l'indexation des salaires. Elles n'ont plus été revues depuis 1993 et dans ce contexte économique, cela n'aide pas

à améliorer le résultat.

Vous trouverez ci-dessous le résultat courant réalisé par secteur et les indicateurs d'activités.

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ÉCART
AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS	-537.381	-30.355	-507.026
GARDES À DOMICILE	-211.064	-322.774	111.710
REPAS À DOMICILE	174.223	418.443	-244.220
SOINS À DOMICILE ET DISPENSAIRE DE SOINS	-451.189	-366.166	-85.023
AIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	-47.667	-20.118	-27.549
ESTHÉTICIENNE SOCIALE	19.146	18.444	702
ESPACE COMMUNAUTAIRE	-10.044	0	-10.044
RESULTAT COURANT	-1.063.977	-302.528	-761.451

ACTIVITÉS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	ÉCART
AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS (HEURES)	98 891	109 774	-10 883
GARDES À DOMICILE (HEURES)	10 269	8 859	1 410
REPAS À DOMICILE (NOMBRE)	162 526	163 920	-1 394
SOINS À DOMICILE ET DISPENSAIRE DE SOINS (PRESTATIONS)	36 863	35 145	1 718
AIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE (PRESTATIONS)	7 418	5 757	1 661
ESTHÉTICIENNE SOCIALE (PRESTATIONS)	487	380	107

Pour expliquer la diminution des heures pour le service des « aides-familiales », les éléments suivants sont mis en avant:

- Une demande moins importante de prestations de la part des bénéficiaires qui ont exprimés des difficultés financières face à la crise économique ;
- Les conséquences de l'absentéisme des aides-familiales (suite aux crises successives);

- Jusqu'au 30/06, les heures qui n'étaient pas prestées pouvaient être considérées comme des heures « perdues » suite à la crise sanitaire et être comptées et subsidiées.

En ce qui concerne le nombre de repas, la crise économique joue un rôle non négligeable dans le nombre de commandes.

ISoSL

Le résultat consolidé d'ISoSL pour l'exercice 2022 se traduit par une perte courant de -8.136.352 € et un résultat de l'exercice (après les charges et produits exceptionnels) de -1.863.007 €. Il est à noter la mise en place d'un deuxième pilier de pension pour tous nos travailleurs contractuels dès 2022. Cette mesure a eu un impact sur nos comptes de 3.224.753,71€ mais elle a permis, cependant, une réduction des cotisations de responsabilisation de 1.467.317 €. Ainsi, le montant total 2022 des cotisations de responsabilisation s'élevant à 4.517.620€ pour tout ISoSL a pu être ramené à 3.050.306,42€. Comme chaque année, une somme de 1 million a été prélevée sur le fonds de pension récupéré suite à la reprise de la Résidence Louis Demeuse afin de diminuer l'impact sur la trésorerie.

Etant donné l'avenant à la convention conclu entre la Province et ISoSL relative à l'activité du site de Lierneux, la somme de 250.000 € a été prise en résultat 2022 comme subside.

L'affectation du résultat cumulé se présente comme suit :

- Bénéfice à affecter	:	+ 42.934.871 €
- Rémunération du capital privilégié	:	0 €
- Intervention de tiers dans la perte	:	0 €
- Affectation aux autres réserves	:	0 €
- Perte à reporter	:	+ 42.934.871 €

Comme expliqué dans les rapports précédents, ISoSL a procédé en 2015 au remboursement de parts privilégiées détenues par Ecetia Intercommunale dans le capital d'ISoSL pour un montant de 7.369.455,75 € et a donc versé un dividende prorata temporis. Pour ce faire, des emprunts à 10 ans ont été contractés. Cette opération a un impact sur les comptes 2016 et suivants qui ne rémunèrent plus ce capital privilégié lors de l'affectation mais qui supportent des charges financières complémentaires.

A fin 2022, l'Intercommunale présente un ratio de solvabilité égal à 31,01% et la liquidité au sens large s'élève à 1,09. Le cash-flow atteint près de 7.832.820 €.

ISoSL bénéficie de subsides dont le financement est assuré via le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC). A fin 2022, quant aux montants d'ores et déjà prélevés, le solde de la dette globale Région wallonne/CRAC/Belfius s'élève à 23.195.716,81 €, totalement garanti par la Région wallonne, soit par secteur d'activités:

- Secteur A Liège :	1.474.866,28 €
- Secteur A Lierneux :	34.505,71 €
- Secteur B :	8.072.866,81 €
- Secteur C :	13.613.478,01 €

A noter également que :

- Des emprunts contractés pour la construction de la maison de repos La Résidence du Chemin de Loncin font l'objet d'une garantie de la commune d'Ans à concurrence de 6.700.000 € ;
- L'emprunt de 203.813,27 € repris du CPAS de Welkenraedt continue à être garanti par ce dernier ainsi que celui de 4.000.000 € réalisé dans le cadre des récentes extensions ;
- Les emprunts contractés pour le financement de la construction du nouvel hôpital sur le site Valdor font l'objet d'une garantie totale de la Ville de Liège pour un montant de 15.537.941,21 € ;
- L'entièreté des emprunts de Lierneux continuent à faire l'objet d'une garantie de la Province de Liège (16.585.217 ,90 €) ;
- L'entièreté des emprunts de la Résidence Louis Demeuse repris par ISoSL continue à faire l'objet d'une garantie du CPAS d'Herstal (379.421,07 €) ainsi que le nouvel emprunt « Build & Finance » de 2017 pour 5.429.477,91€ relatif à la rénovation et la mise en conformité de la MR-MRS ;
- La Ville de Liège s'est également portée garante pour des emprunts relatifs à :
 - L'extension de 37 lits de la Résidence Le Tilleul d'Edouard (1.500.000 €) ;
 - La construction des Tournesols (500.000 € et 17.000.000€ en 2017) ;
 - La construction de la Résidence La Plaine (16.000.000 € en 2018) ;
 - La rénovation de l'unité de soins des Coquelicots au petit-Bourgogne (4.500.000 € en 2020) ;
 - La construction du CIMC devenu Cinétique (5.500.000 € en 2021).

RISQUES ET INCERTITUDES

SECTEUR A

Les résultats futurs pourraient être négativement influencés par l'élément suivant :

- Les révisions des années 2016 à 2018 n'étant pas encore finalisées (à l'exception de 2016 pour le CHSA), leurs influences sur le résultat ne peuvent pas encore être déterminées.

SECTEUR B

Les résultats futurs pourraient être négativement influencés par l'élément suivant :

- Les révisions des années 2016 à 2018 n'étant pas encore réalisées, leurs influences sur le résultat ne peuvent pas encore être déterminées.

SECTEUR C

Les résultats futurs pourraient être négativement influencés par le nombre de projets de construction en cours dont les amortissements et les charges financières pèseront sur les résultats futurs.

Da manière générale, l'évolution des cotisations de responsabilisation va grever de manière considérable les résultats futurs de l'institution.

PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Ci-dessous le plan financier pluriannuel présenté à l'Assemblée générale du 22 décembre 2022 (plan stratégique 2023-2025 auquel ont été ajoutés les chiffres 2022). Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter les documents publiés sur notre site internet www.isosl.be/organisation

ISoSL							
COMPTE DE RESULTATS		2020	2021	2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	70/74	235.906.152	236.546.051	265.289.781	285.747.700	303.392.600	309.450.200
A. Chiffres d'affaires	70	198.493.167	199.266.043	228.371.090	239.814.800	254.703.700	259.787.600
<i>Prix de la journée d'hospitalisation</i>	700	146.735.218	149.723.608	170.988.070	177.103.000	187.729.200	191.483.700
<i>Rattrapage estimé de l'exercice en cours</i>	701	6.333.011	-968.131	-1.293.566	22.000	23.300	23.800
<i>Suppléments de chambre</i>	702	449.138	671.042	960.553	1.418.000	1.503.100	1.533.200
<i>Forfaits interventions INAMI</i>	703	26.307.536	27.513.121	30.439.858	32.657.400	34.616.800	35.309.100
<i>Produits accessoires</i>	704	692.042	873.017	1.058.161	1.120.900	1.188.100	1.211.900
<i>Produits pharmaceutiques et assimilés</i>	705	3.474.525	3.356.486	3.641.545	3.520.500	3.731.800	3.806.400
<i>Financement de l'entité fédérée</i>	706	1.689.974	1.976.591	2.527.118	2.737.500	2.901.800	2.959.800
<i>Honoraires</i>	708/709	12.811.722	16.120.308	20.049.350	21.235.500	22.509.600	22.959.700
<i>Amélioration du chiffre d'affaires</i>	7xx					500.000	500.000
B. Production immobilisée	72	434.778	620.269	656.550	1.043.300	1.105.900	1.128.000
C. Autres produits d'exploitation	74	36.978.206	36.659.739	36.262.141	44.889.600	47.583.000	48.534.600
1. <i>Subsides d'exploitation</i>	740	6.515.126	6.231.890	6.332.545	6.830.700	7.240.500	7.385.300
2. <i>Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité fédérée</i>	741	23.218					
3. <i>Autres</i>	742/9	30.439.862	30.427.849	29.929.597	38.058.900	40.342.500	41.149.300
II. COÛTS DES PRODUITS D'EXPLOITATION (-)	60/64	231.354.696	237.216.763	271.485.292	293.401.050	306.728.000	311.474.700
A. Approvisionnements et fournitures	60	17.408.074	18.185.713	24.644.264	24.258.100	24.213.600	24.727.800
1. <i>Achats</i>	600/8	17.605.543	18.189.410	24.705.470	24.258.100	25.713.600	26.227.800
2. <i>Variation des stocks (augmentation +, réduction -)</i>	609	-197.469	-3.697	-61.206			
3. <i>Réduction coûts de fonctionnement</i>	6xx					-1.500.000	-1.500.000
B. Services et fournitures accessoires	61	23.982.834	26.534.903	31.335.874	41.659.450	44.159.100	45.042.300
C. Rémunérations et charges sociales	62	176.259.473	178.159.953	200.199.948	213.312.300	224.111.000	228.633.200
D. Amortissements et réd.valeur sur frais d'établ.,immobil. Incorp.& corporelles	630	13.693.933	13.694.435	14.350.630	13.934.700	13.993.600	12.815.700
E. Réduction de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	502.417	476.859	181.864	175.000	185.500	189.200
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, reprises -)	635/7	-495.000	-10.705	46.839			
G. Autres charges d'exploitation	640/9	2.964	175.605	725.873	61.500	65.200	66.500
III. BÉNÉFICE / PERTE (-) D'EXPLOITATION	64/70	4.551.457	-670.713	-6.195.511	-7.653.350	-3.335.400	-2.024.500
IV. PRODUITS FINANCIERS	75	3.403.223	3.431.068	3.444.175	2.835.600	3.222.400	3.189.600
A. Produits des immobilisations financières	750						
B. Produits des actifs circulants	751/2	24.102	3.392	3.054	13.800	14.600	14.900
C. Subsides en capital et intérêts	753	3.379.112	3.427.654	3.441.057	2.832.800	3.023.700	2.912.400
D. Autres produits financiers	754/9	9	22	65			
V. CHARGES FINANCIÈRES (-)	65	4.523.266	4.551.179	5.385.015	5.300.100	5.313.700	5.286.600
A. Charges des emprunts d'investissement	650	4.461.039	4.511.737	5.354.289	5.290.500	4.644.900	4.637.900
B. Différences de change	654/5	2	188	749			
C. Charges des crédits à court terme	656	56.114	5.306	1.671	3.800	4.000	4.100
D. Autres charges financières	657/9	6.111	20.679	28.306	5.800	6.100	6.200
VI. BÉNÉFICE / PERTE (-) COURANT	65/70	3.431.412	-1.790.824	-8.136.352	-10.117.850	-5.426.700	-4.121.500
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	76	2.432.358	7.699.724	10.826.908			
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES (-)	66	1.927.012	2.564.073	4.553.563			
VI. BÉNÉFICE / PERTE (-) DE L'EXERCICE	65/70	3.936.759	3.358.095	-1.863.007	-10.117.850	-5.426.700	-4.121.500

2. EVENEMENTS MAJEURS SURVENUS APRES LA CLOTURE

L'explosion des prix de l'énergie va continuer à impacter considérablement le résultat de l'année 2023.

En outre, les demandes de révisions de prix de nos fournisseurs continuent à affluer en masse et engendrent une forte augmentation de nos prix d'achats. Il en est de même pour les coûts des matériaux dans le domaine de la construction.

Les indexations importantes de frais de personnel en 2022 vont peser lourds sur nos comptes 2023 pour le personnel non financé ou que partiellement.

Le personnel des établissements dépendant des financements AVIQ sera intégré à l'IFIC avec un effet rétroactif en juillet 2022 tant en produits qu'en charges.

La conjonction de ces facteurs nous annonce une année 2023 encore très difficile financièrement

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

4. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

5. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE SOCIÉTÉ

Néant.

6. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ EN CAS DE PERTE

Néant.

7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant.

Eric FIEVEZ
Directeur général

Maggy YERNA
Présidente

RAPPORT DES COMMISSAIRES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion avec réserves

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 386.809.169 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 1.863.007 €.

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion avec réserves

Les rattrapages relatifs au budget des moyens financiers ont été estimés sur la base des informations les plus récentes reçues du SPF Santé Publique. Néanmoins, les révisions définitives des budgets des exercices 2016 à 2022 du Secteur A Liège et du Secteur B ainsi que des budgets des exercices 2018 à 2022 du Secteur A Liernux risquent de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de la société. Étant donné l'importance de la marge d'interprétation inhérente à la détermination de ces montants, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de ceux-ci sur les comptes annuels.

En globalité, les soldes à rétrocéder (code 443 du passif) pour l'exercice et les exercices antérieurs non encore révisés, s'élèvent à un montant de 9,1 millions d'€. Le rattrapage estimé de l'exercice s'élève à - 2,6 millions d'€.

Suite à l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'hôpital a estimé, sur la base des informations reçues, une indemnisation de 1,06 million d'€ pour l'exercice 2022. Cette indemnisation, tout comme celles actées en 2020 et 2021, a été prise en résultat mais fera l'objet d'une révision en 2023 et 2024. Cette révision risque de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de l'hôpital. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de celle-ci sur les comptes annuels. Compte tenu des avances reçues en 2020, 2021 et 2022, le montant estimé à récupérer pour les 3 exercices concernés s'élève à 3,1 millions d'€ (code 1793 du passif mais reclassé en code 173 dans les comptes annuels compte tenu du solde débiteur).

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Paragraphe d'observation – Crise du COVID-19

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui fait état des effets constatés de la crise sanitaire du COVID-19 sur l'exercice clôturé.

Paragraphe d'observation – Pension

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui fait état du régime de pension applicable aux agents statutaires, dont la cotisation de responsabilisation, de l'incertitude réglementaire liée, de la situation propre à la Société et de l'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels

ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe

- d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
 - nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat ;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Le Conseil d'administration applique comme référentiel comptable l'Arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux, alors que celui-ci ne peut être considéré comme totalement équivalent à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. Pour le reste, sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et à l'exception de l'incidence éventuelle des éléments repris dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Notre section « Fondement de l'opinion avec réserves » décrit les circonstances qui constituent un cas éventuel de non-respect du référentiel comptable applicable en Belgique. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 25 mai 2023

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par

Hélène
Reuchamps
(Signature)

Signature numérique de Hélène
Reuchamps (Signature)
Date : 2023.05.25 12:08:05
+02'00'

Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

Stéphan Raty
(Authenticati
on)

Signature
numérique de
Stéphan Raty
(Authentication)
Date : 2023.05.25
11:01:07 +02'00'

Stéphan RATY
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	2.418,5	605,8	1.812,7
Temps partiel	1002	1.477,1	245,1	1.232
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3.394,1	766	2.628,1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	2.846.091	798.226	2.047.865
Temps partiel	1012	1.260.949	223.367	1.037.582
Total	1013	4.107.040	1.021.593	3.085.447
Frais de personnel				
Temps plein	1021	142.549.263	39.438.319	103.110.944
Temps partiel	1022	57.650.685	8.798.962	48.851.722
Total	1023	200.199.948	48.237.281	151.962.667
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	30.796	9.810	20.986

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	3.386,1	767,6	2.618,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	4.120.070	1.046.266	3.073.804
Frais de personnel	1023	172.289.000	42.324.000	129.965.000
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	31.970	9.624	22.346

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	2.520	1.256	3.408,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2.234	998	2.938,2
Contrat à durée déterminée	111	202	194	346,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	84	64	124,1
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	620	209	767,9
de niveau primaire	1200	69	38	99,9
de niveau secondaire	1201	350	82	411,9
de niveau supérieur non universitaire	1202	154	59	192,5
de niveau universitaire	1203	47	30	63,6
Femmes	121	1.900	1.047	2.641
de niveau primaire	1210	121	88	188,7
de niveau secondaire	1211	1.125	554	1.526,2
de niveau supérieur non universitaire	1212	564	320	781,9
de niveau universitaire	1213	90	85	144,2
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	23	3	24,8
Employés	134	1.617	795	2.168,5
Ouvriers	132	880	458	1.215,6
Autres	133	0	0	0

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	14,6	78,1
Nombre d'heures effectivement prestées	151	26.549	106.966
Frais pour la société	152	887.118	702.818

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	244	207	390,8
210	77	12	84,7
211	118	145	226,5
212	0	0	0
213	49	50	79,6

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	267	175	390,6
310	171	24	185,6
311	68	116	157,1
312	0	0	0
313	28	35	47,9
340	69	4	71,7
341	0	0	0
342	8	3	9,8
343	190	168	309,1
350	0	0	0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	303	5811	1.273
5802	4.371	5812	19.633
5803	351.680	5813	1.464.206
58031	354.892	58131	1.477.091
58032	0	58132	0
58033	3.213	58133	12.886
5821	156	5831	913
5822	3.286	5832	16.889
5823	246.315	5833	1.239.746
5841	0	5851	0
5842	0	5852	0
5843	0	5853	0